



MAIRIE d'ESBARRES

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2313-1, L 3313-1 et L 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice.

Le compte administratif 2023 a été voté le 04 avril 2024 par le conseil municipal.

La balance générale au 31 décembre 2023 s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat à fin 2023	298 242.08 €	272 715.40 €	570 957.48 €

Détail des restes à réaliser reportés au budget primitif :

Article 2113 : Terrain aménagés autres que voirie	90 000.00 €
Article 2116 : Cimetière	37 500€

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat, et services du domaine (locations logements, terres). Ces recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024 représentent 670 849.48 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien voirie ...), les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024 représentent 476 581 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	165 020.00	Produits des services	60 640.00
Dépenses de personnel	98 900.00	Impôts et taxes	316 392.00
Autres charges	153 310.00	Dotations et participations	97 949.00
Charges financières	500.00	Autres recettes de gestion courante	22 500.00
Amortissements	1 351.00	Produits exceptionnels	
		Résultat reporté	173 368.48
Total général	476 581.00	Total général	670 849.48

c) La fiscalité

Les taux ont été votés comme suit avec une augmentation de 1%

- . Taxe foncière sur le bâti 42.14 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 33.15 %
- . Taxe d'habitation 8.32 %

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

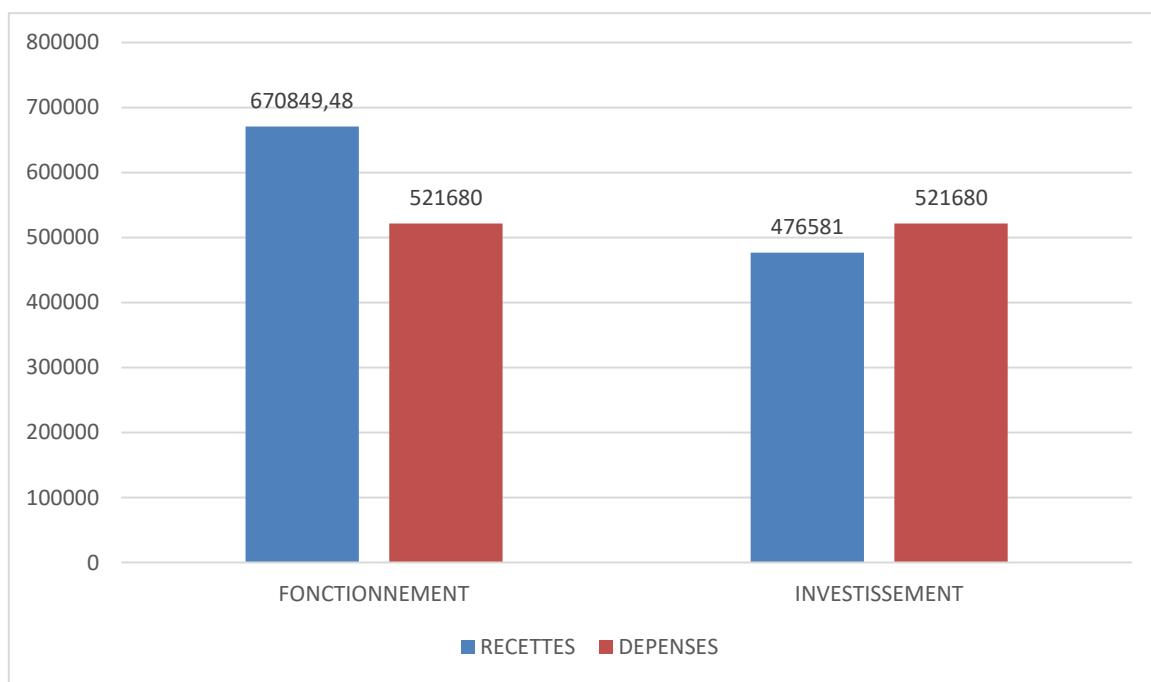
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	57 000,00	Investissement reporté	298 242,08
Achat, travaux bâtiments, terrains	426 940,00	FCTVA 1068	99 946,92
Travaux voirie, réseaux	16 000,00	Subventions	66 900,00
Registres	1 500,00	Opération d'ordre	3 240,00
Autres dépenses	2 000,00	Amortissements	1 351,00
Immobilisation incorporelles	15 000,00	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00
Opération d'ordre	3 240,00	Autres recettes	2 000,00
Total général	521 680,00	Total général	521 680,00

III. Les données synthétiques – Récapitulation

DEPENSES – RECETTES



IV. Les principaux ratios

La population totale d'Esbarres : source INSEE

01.01.2023	01.01.2024
688	688

Les effectifs de la collectivité :

01.01.2024	
Nombre	ETP
4	2.4

① Dépenses de fonctionnement / population :

Dépenses	BP 2024
476 581.00	692.70 €

② Recettes de fonctionnement / population :

Recettes	BP 2024
670849.48	975.07 €

③ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

Dépenses	BP 2024
98 900.00	23.25%

V. Etat de la dette

Montant nominal	775 702.89 €
Capital restant dû au 31/12/2023	423 109.89 €
Annuités 2024	53 198.50 €

Fait à Esbarres, le 11 avril 2024

Le Maire,
Stéphanie MEVOLHON